

Descriptif de l'emprise des travaux d'atterrage

L'atterrage est le lieu de la côte où les câbles sous-marins sont raccordés aux câbles souterrains.

Le franchissement de la plage et de la dune par les câbles sous-marins se fera au moyen d'un micro-tunnel, d'un diamètre extérieur de 3 m.

A partir d'un puits de lancement, cette technique permet de réaliser un micro-tunnel sur une longueur pouvant aller jusqu'à 1500 m, tout en maintenant les parois grâce à des anneaux en béton poussés les uns derrière les autres à l'avancement du micro-tunnelier.

Dans un second temps, des fourreaux PEHD (Polyéthylène Haute Densité) sont déroulés dans le micro-tunnel depuis la mer puis les câbles de puissance sont déroulés dans ces derniers. Des jonctions de transition appelée « chambres d'atterrage », entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains, seront réalisées à l'extrémité terrestre du micro-tunnel.

L'atterrage à Seignosse nécessitera de réaliser un micro-tunnel en deux tronçons (tir 1 et tir 2), à partir d'un puits de lancement intermédiaire.

Les opérations nécessiteront la mise en place de deux emprises travaux :



- Emprise principale - ancienne pisciculture :

Cette emprise se situe derrière la dune, au niveau d'une ancienne ferme piscicole. Elle accueillera la base vie de l'entreprise travaux et le puits intermédiaire de lancement du micro-tunnelier.

- Emprise secondaire - parking des Casernes :

L'emprise secondaire accueillera la zone de récupération du micro-tunnelier pour le tir 1 (de la pisciculture vers le parking) et les deux chambres d'atterrage.